



**PROCES VERBAL
DES DECISIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
CC°1-2018**

Date(s) du conseil communautaire:
21 et 22 février 2018

Lieu : Fatu Hiva

Date de convocation :
14 février 2018

Date : 17 mai 2018

SÉANCE ORDINAIRE DU 21 FEVRIER 2018 À 8H00

Elus présents (13) :

Commune de Tahuata : M. Félix BARSINAS et Mme. Mirella TIMAU
 Commune de Ua Pou : MM. Joseph KAIHA et Marcel BRUNEAU
 Commune de Nuku Hiva : MM. Benoît KAUTAI et Casimir UTIA et Mme Joseline PIRIOTUA
 Commune de Hiva Oa : MM. Etienne TEHAAMOANA et Ani PETERANO et Mme Tania BONNO
 Commune de Fatu Hiva : MM. Henri TUIEINUI et Athanase PAHUTOTI
 Commune de Ua Huka : MM. Nestor OHU

**SUBDIVISION ADMINISTRATIVE
DES ILES MARQUISES**
19 JUIN 2018
enregistré le :
sous le n°: 598

Elus absents excusés (2) :

M. Toti TEIKIEHUUPOKO a donné pouvoir à M. Joseph KAIHA
 Mme. Florentine SCALLAMERA a donné pouvoir à M. Nestor OHU

Invités :

M. Thierry HUMBERT, Chef de la Subdivision Administrative des îles Marquises
 M. Bernard CHIMIN, Chef de la Circonscription Administrative des îles Marquises

Ont assistés au conseil :

Mme. Bertille ATA, Secrétaire Comptable, CODIM
 Mme. Mareva KUCHINKE, Directrice Générale des Services, CODIM
 M. Mickaël FIDELE, Juriste, CODIM

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée.

M. Félix BARSINAS préside le conseil et Mme Tania BONNO agit à titre de secrétaire de séance.

1. ORDRE DU JOUR

Après présentation de l'ordre du jour par Monsieur le Président comme suit :

Séance ordinaire du mercredi 21 février 2018 :

- Approbation du PV CC4-2017 de la séance ordinaire du 20 décembre 2017 délocalisé à Tahuata
- Etat d'avancement des projets en cours
- Proposition d'actions pour 2018 – 2019
- Préparation de la réunion publique à Hanavave

Séance ordinaire du Jeudi 22 février 2018 :

- Débriefing de la réunion publique à Hanavave
- Rapport des actions entreprises par la CODIM suite aux observations de la CTC
- Etude et avis des demandes de subventions
- Vote des délibérations et du budget 2018
- Préparation de la réunion publique à Omoa

**Le Conseil Communautaire,
à l'unanimité des membres présents et représentés,**

APPROUVE l'ordre du jour des séances ordinaires du 21 et 22 février 2018.

2. APPROBATION DU PROCÈS VERBAL CC4-2017 DU 20 DECEMBRE 2017

Après lecture du PV, M. KAIHA précise que le thème du prochain festival à Ua Pou a été délibéré par le COMOTHE Ua Pou, récemment formé. Le thème choisi est « Comment la culture peut-elle contribuer à la préservation et à la protection de notre environnement ? »

D'autres délégués s'interrogent sur le rôle, le fonctionnement et les actions de l'association Motu Haka.

M. KAIHA constate que l'association dévie de la culture et s'oriente plus sur l'environnement et que tous les membres ne sont pas au courant des actions de l'association. Il souhaite qu'elle recentre ses activités sur la culture pour le festival. Ainsi, M. KAUTAI demandera au président de l'association de faire un point au prochain conseil communautaire.

**Le conseil communautaire,
à l'unanimité des membres présents et représentés**

APPROUVE le procès verbal des séances des 20 décembre 2017.

3. ETAT D'AVANCEMENT DES PROJETS EN COURS

a) Etudes préalables à la réhabilitation des dépotoirs – Evaluation Simplifiée des Risques (ESR)

Rapporteur : Mme. KUCHINKE

Après exposé de la situation de l'étude en cours, 2 problématiques sont énoncés :

- L'étude est de la compétence de la CODIM mais le marché des travaux de la compétence communale. Afin de garder le marché de maîtrise d'oeuvre et continuer sans interruption les communes peuvent donner mandat à la CODIM et un groupement de commande est possible selon le nouveau code des marchés publics. Autrement, les 2 marchés en cours peuvent être soldés.
- Il n'y a aucun financement possible au contrat de projet et au FIP s'il n'y a aucun projet d'investissement sur les sites.

Après exposé des problématiques liés aux 2 marchés ESR,

**Le Conseil Communautaire,
à l'unanimité des membres présents et représentés,**

APPROUVE le principe de donner mandat à la CODIM de poursuivre les marchés et de trouver les fonds nécessaires aux travaux de réhabilitation des dépotoirs. Il revient à chaque conseil municipal des communes membres de prendre une délibération à cet effet.

b) Gestion des déchets

Rapporteur : Mme. KUCHINKE

Après exposé de la situation de l'étude en cours, plusieurs problématiques sont aussi énoncés :

- Tout comme les 2 études ESR discutés préalablement, l'étude est de la compétence de la CODIM mais le marché des travaux de la compétence communale. Afin de garder le marché de maîtrise d'oeuvre et continuer sans interruption les communes peuvent donner mandat à la CODIM pour la tranche conditionnelle. Autrement, les 2 marchés en cours peuvent être soldés à la fin de la tranche ferme. L'assemblée délibérante doit d'abord décider de l'affermissement ou non des tranches conditionnelles.
- Si la tranche conditionnelle se poursuit, il faut rechercher le financement des travaux et équipements et de la maîtrise d'oeuvre à l'issue de l'obtention de l'arrêté ICPE pour les CET auprès des contrat de projet, FIP, DDC et DETR. Les financements ne sont possible uniquement pour les projets conformes à la réglementation.
- Il y a un grand « turn over » chez le prestataire EGIS. Les nouveaux chargés de mission n'ont pas la connaissance du terrain.
- La commune de Ua Huka n'a toujours pas fait la demande d'affectation de la terre utilisée pour la commune pour les déchets.

Après exposé des problématiques liés aux 2 marchés de mise en œuvre de la gestion des déchets aux Marquises,

Le maire de la commune de Ua Huka, M. OHU, demande à ce que la CODIM fasse les démarches administratives pour la demande d'affectation de la terre utilisée pour les déchets de la commune.

CONSIDÉRANT le coût des travaux définis dans les rapports d'études trop élevés,

**Le Conseil Communautaire,
à l'unanimité des membres présents et représentés,**

DÉCIDE de ne pas affirmer la tranche conditionnelle.

c) Sentiers de randonnées

Rapporteur : Mme. KUCHINKE pour le Service du Tourisme

Chronologie de projet :

2015 :

- Restitution de l'étude sur le recensement des sentiers de randonnées aux Marquises (68 sentiers = 288 km)
- les sentiers passant sur du domaine public sont sélectionnés (3 à Fatu Hiva et 5 à Nuku Hiva).
- La CODIM demande au Service du Tourisme (SDT) de poursuivre les actions d'aménagement

2016 :

- Le SDT obtient un financement de 25,4 M CFP par le contrat de projet
- Le SDT inspecte les 8 sentiers. Certaines personnes revendiquent être propriétaires de certains sentiers à Nuku Hiva.

2017 :

- La Direction de l'Equipement (DEQ) avise le SDT qu'un classement des sentiers en domaine public est une procédure très longue et doit passer par des enquêtes publiques.
- Le Secrétariat Général du Pays (SGG) prévient le SDT que l'utilisation du décret de 1932 serait illégal car les pistes cavalières ne relèvent pas du domaine public.
- Les géomètres remettent 2 documents d'arpentage au SDT. 3 autres sont en cours.

2018 :

- Aucun sentier à Fatu Hiva n'a finalement été retenu.
- Le contrat de projet prendra fin juillet 2018. Le SDT a demandé une prorogation. Le budget qui aurait dû servir à l'aménagement des sentiers de Fatu Hiva seront mis en faveur de ceux de Nuku Hiva pour de plus gros aménagements.
- Le SDT a fait une demande d'affectation à la Direction des Affaires Foncières (DAF) pour 3 sentiers à Nuku Hiva
- Le SDT a signé une convention avec le SDR pour que le SDT puisse intervenir sur un sentier affecté au SDR
- Lors de l'inspection des sentiers à Nuku Hiva, les agents du SDT ont constaté des éboulements et marécages à plusieurs endroits. Le SDT demande si la commune de Nuku Hiva ou la circonscription est en mesure de faire un constat sur les 3 sentiers.
- Les travaux d'aménagement seront lancés en 2018.

Après exposé de la situation du projet de sentiers de randonnée aux Marquises,

M. KAUTAI demande de revoir les noms des sentiers de la commune de Nuku Hiva sélectionnés par le SDT car ces noms ne correspondent pas à ceux de l'étude restituée par M. BUTAUD.

M. FIDELE préconise 2 solutions pour Fatu Hiva :

- 1- Modifier les textes, notamment l'arrêté de 1932, ou
- 2- Passer une convention avec les propriétaires privés.

M. CHIMIN confirme que le SDT peut saisir le Centre Administratif des îles Marquises pour établir un cahier des charges et constater les 3 sentiers de Nuku Hiva.

Après les débats sur le projet de sentiers de randonnés,

**Le Conseil Communautaire,
à l'unanimité des membres présents et représentés,**

REMERCIÉ Mme KUCHINKE pour le point de situation du projet de sentiers de randonnées aux Marquises.

d) Pêche, Hiva Toa

Rapporteur : Mme. KUCHINKE pour M. Tutu TETUANUI

Après exposé de la situation du projet,

M. KAUTAI annonce que le Pays enverra des techniciens en mission à Taiohae pour faire un état des lieux de la zone portuaire, ceci pendant la période électorale.

Mme. BONNO informe l'assemblée délibérante que le Centre des Métiers de la Mer de la Polynésie française (CMMPF) était à Atuona pour offrir des formations. Malheureusement, les stagiaires sélectionnés étaient uniquement des diplômés (bacheliers), n'ayant pas forcément une expérience en mer. Par contre, ceux qui pilotent des navires ou pêchent professionnellement sans permis ou sans formation officielle, n'ont pas pu accéder à la formation du CMMPF. Ceux-la devraient être prioritaires pour qu'ils exercent leur métier en toute légalité.

M. HUMBERT rend compte des entretiens que lui-même et la Ministre des outre-mer ont eu avec les opposants du projet Hiva Toa. Les chiffres annoncés par les opposants ou les adeptes du projet ne s'accordent pas. Des études sont ainsi préconisés pour évaluer les stocks de thon dans la région.

Mme. KUCHINKE contactera l'Institut de Recherche pour le Développement et la Communauté du Pacific Sud pour lancer des études de niveau 0 dont les données serviront de base avant le commencement d'un projet exploitant une ressource.

Mme. KUCHINKE essaiera d'obtenir une copie du schéma directeur de la pêche hauturière et rédigera une note destinée aux représentants à l'Assemblée de la Polynésie française qui valideront ou pas cette politique sectorielle.

Après les débats sur le projet de pêche Hiva Toa terminés,

**Le Conseil Communautaire,
à l'unanimité des membres présents et représentés,**

REMERCIÉ Mme KUCHINKE pour le point de situation du projet de pêche Hiva Toa

4. PROPOSITION D'ACTIONS POUR 2018 – 2019

a) Conseiller en énergie partagé

Rapporteur : Mme KUCHINKE pour M. Samy HAMDI de l'ADEME

L'ADEME constate qu'il y a très peu de suites données aux études de réalisation de Conseil en Orientation Energétique (COE) car les communes ont peu de moyens humains et financiers pour la gestion de l'énergie et par manque d'expertise pour définir et réaliser une stratégie de Maîtrise de l'Energie. L'ADEME dispose d'un dispositif de financement de poste de conseiller en énergie partagé (CEP) qui intervient dans la gestion énergétique des communes (suivi des factures, stratégie de réduction des consommations, suivi d'un plan d'action etc). Il s'agit ici d'une mutualisation d'un poste de technicien en charge de l'énergie pour différentes communes, dans une structure intercommunale comme la CODIM.

Les missions du CEP :

1. Réaliser un état des lieux du patrimoine communal :
 - connaître les caractéristiques du patrimoine communal ;
 - mettre en place un tableau de bord de suivi des consommations ;
 - étudier les évolutions des dépenses et des consommations énergétiques et d'eau de la commune ;
 - analyser de façon plus détaillée des éléments de patrimoine révélant des dérives voire des excès de consommations ;
2. Définir une stratégie de Maîtrise de l'Energie
 - améliorations ne nécessitant pas ou peu d'investissements (optimisations tarifaires, mise en œuvre d'une régulation, propositions organisationnelles et comportementales, ...)
 - propositions d'investissements plus ou moins importants sur les projets jugés comme prioritaires éclairage public ou bâtiments très consommateurs
3. Suivre les communes
 - rédaction de cahier des charges, consultation des entreprises, suivi des travaux
 - montage des dossiers de financement
 - confirmation des économies réalisées avec le tableau de bord de suivi des consommations
4. Former et sensibiliser
 - actions de formation des élus et services techniques ;
 - actions de sensibilisation des usagers, des artisans, ou d'autres acteurs locaux sur le thème de la maîtrise des dépenses énergétiques ;
 - incitation des élus à avoir un raisonnement global sur leur patrimoine bâti et à opérer des rénovations globales intégrant des critères environnementaux.

Le profil du CEP :

- une formation technique de base portant sur les thèmes énergétique et thermique du bâtiment (minimum Bac+2) lui permettant d'analyser les situations d'émettre des préconisations pertinentes ;
- des connaissances dans divers domaines, pour comprendre les préoccupations de ses différents interlocuteurs :
 - le fonctionnement des collectivités territoriales (mécanismes de décision, modes de gestion administrative et financière, marchés publics...),
 - la gestion énergétique de la commune (budget, travaux, maintenance,...),
 - les modalités de la tarification des énergies.
- capacités d'autonomie, d'organisation mais aussi de relationnel, de communication et d'animation pour le contact avec la commune.

Le CEP en Métropole :

- 2 784 communes sont adhérentes au dispositif CEP.
- La taille moyenne d'une commune adhérente est de 2 331 habitants.
- 5,84 millions d'habitants sont couverts par le service CEP.
- 95 % des communes se déclarent satisfaites du dispositif.
- Exemple : Syndicat mixte du Grand Douaisis (Nord/Pas-de-Calais)
- Pour un coût de service de l'ordre de 120fcp/an/hab., le bénéfice net pour le territoire CEP des 14 communes est de 766fcp/an/hab en moyenne sur les 3 dernières années.

Le rôle de l'ADEME :

- Dispositif d'aide de l'ADEME, qui prévoit un accompagnement sur 3 ans :
- Pour le poste : forfait maximal de 3,2 millions de FCP par an
- Frais d'ouverture du poste : maximum de 1,8 millions de FCP (1ère année)
- Communication : maximum de 2,38 millions de FCP par an

Après exposé du projet de CEP,

M. BARSINAS annonce que la commune de Tahuata est en train de réaliser un COE.

Mme. KUCHINKE précise que le CEP interviendrait dans les communes membres qu'elles aient réalisé ou non un COE. La commune de Fatu Hiva a un COE depuis 2013 mais il n'y a pas eu de suite. Un CEP, dans ce cas précis, interviendra dans la mise en place et le suivi des actions définies par le COE.

M. KAUTAI trouve cette mutualisation du poste de CEP très intéressante car pour la commune de Nuku Hiva, la concession avec EDT prendra fin 2020.

Mme. KUCHINKE précise que M. HAMDI commencera à budgétiser le poste et les missions si la CODIM approuve ce projet. Suivant la décision du conseil communautaire, lui-même ou un représentant de l'ADEME présentera et proposera un plan de financement de ce poste et un plan d'action dans les prochains mois.

Après clôture des débats sur le projet de mutualisation d'un poste de CEP,

Le Conseil Communautaire,

à l'unanimité des membres présents et représentés,

APPROUVE le principe de mutualisation un poste de CEP au bénéfice des communes membres de la CODIM.

b) Publication sur le projet d'aire marine protégée : Te tai nui a hau

Rapporteur : Mme. KUCHINKE pour Jérôme PETIT de PEW Polynésie française

M. PETIT a fait une tournée aux Marquises en janvier 2018 pour consulter la population et les élus communaux sur les projets Hiva Toa et Te Tai Nui a Hau. Il a également constaté que la CODIM avait publié, sur son site internet, le projet de pêche Hiva Toa alors qu'il n'y a aucune publication sur le projet d'aire marine protégée, Te Tai Nui a Hau. M. PETIT propose à la CODIM de rédiger, pour elle, une publication sur Te Tai Nui a Hau comme il l'a fait pour les Australes. La CODIM éditera cette publication et pourra l'utiliser comme bon lui semble, comme par exemple lors de leur rencontre avec la Ministre des outre-mer prévue en juin 2018. Cette publication renforcerai la bonne image de la CODIM.

Après exposé du projet de publication sur le projet d'aire marine protégée par PEW Polynésie française,

**Le Conseil Communautaire,
à l'unanimité des membres présents et représentés,**

N'APPROUVE PAS le principe de publication de Te Tai Nui a Hau par PEW Polynésie française.

c) Réseau Eco-sentinelle Hei Mata'ara aux Marquises

Rapporteur : Mme. KUCHINKE pour Pauline SILLINGER de la FAPE Te Ora Naho

La FAPE Te Ora Naho représente la société civile environnementale en Polynésie française et axe ses actions sur l'éducation à l'environnement. Le projet éco-sentinelles Hei Mata'ara a pour but de recruter, de former, et d'accompagner dans leurs démarches un réseau d'éco-sentinelles, présent dans tous les archipels de la Polynésie française.

Le projet éco-sentinelles a commencé en 2017. Te Ora Naho a formé 32 éco-sentinelles dont 15 aux Australes et 17 dans la commune de Punaauia. La formation a pour but de fournir les connaissances de base sur le développement durable désirant s'investir dans la protection de l'environnement.

Si la CODIM est enthousiaste au projet, la FAPE Te Ora Naho sera très heureuse d'étendre ce réseau aux îles Marquises. L'idée initiale serait de recruter 12 éco-sentinelles aux îles Marquises, soit 2 par île, avec un début des actions dans le courant de l'année 2018.

Il faut savoir que le projet pilote Hei Mata'ara aux îles Australes en 2017 a été entièrement financé par l'ONG Pew et c'est cette même ONG qui se porte volontaire pour financer le déploiement du réseau aux îles Marquises.

Après exposé du projet d'éco-sentinelles aux Marquises,

**Le Conseil Communautaire,
à l'unanimité des membres présents et représentés,**

N'APPROUVE PAS le principe d'étendre ce projet aux Marquises.

d) Tournée de la pirogue Faafaita aux Marquises

Rapporteur : Mme. KUCHINKE pour Frère Maxime CHAN de l'association Faafaita i te ao Maohi

L'association Faafaita a pour objectif d'aider au renouveau de la navigation ancestrale, sans instrument. Son principal atout est une pirogue à double voile nommée "Faafaita". L'association a pour mission de contribuer :

- à toute action de développement de la navigation traditionnelle Maohi;
- à toute action de propagation des valeurs culturelles Maohi;
- à la protection de l'environnement marin;
- à l'organisation et à la gestion de voyages en haute mer;
- à l'organisation et à l'animation d'une école de navigation;

Frère Maxime CHAN a souhaité rappeler les élus communautaires que s'ils le désirent, la pirogue Faafaita peut faire une tournée aux Marquises.

Après exposé du projet Faafaita aux Marquises,

**Le Conseil Communautaire,
à l'unanimité des membres présents et représentés,**

NE SOUHAITE PAS pour le moment, faire appel à l'association Faafaita i te ao Maohi pour une mission de sensibilisation aux Marquises.

5. PREPARATION DE LA REUNION PUBLIQUE A HANAVAVE

Une réunion publique est prévue à Hanavave, après la visite des infrastructures communales de cette vallée. L'objectif de cette réunion publique est de rappeler les habitants de la vallée pourquoi les élus ont soutenus à la fois le projet de pêche Hiva Toa et le projet d'aire marine protégée. La réunion se terminera avec un plan d'action pour le déplacement des maires en France en juin, sous l'invitation de la Ministre des outre-mer.

M. BARSINAS propose à l'assemblée délibérante d'ouvrir la réunion avec un rappel de la création de la CODIM. Le reste de l'ordre du jour de la réunion publique sera soutenue tour à tour par les 5 autres maires et les délégués, conseillers et invités s'ils le souhaitent.

**Le Conseil Communautaire,
à l'unanimité des membres présents et représentés,**

APPROUVE l'ordre du jour et le format de la réunion publique à Hanavave.

Après épuisement de l'ordre du jour de la 1ère séance, M. HUMBERT lance un appel général à l'assemblée de sensibiliser les capitaines de navire de chaque commune sur les déclarations de partance. Chaque capitaine de navire est invité à prévenir le JRCC, avant chaque départ, de la destination programmée et l'heure d'arrivée estimée. Une fois arrivé à destination, le capitaine est invité à rappeler le JRCC pour confirmer leur arrivée. En cas de non rappel, le JRCC pourrait déclencher une recherche ciblée. Ce système de déclaration de partance a été mis en place aux Tuamotu. En 2017, il y a eu 1142 déclarations de partance.

Les délégués communautaires rappellent qu'il n'y a pas toujours de moyens de communication ou d'infrastructures dans certaines vallées. Rappeler le JRCC pour confirmer l'arrivée du navire n'est donc pas toujours possible.

M. BARSINAS clôture les débats de la première séance ordinaire du 21 février 2018, remercie l'assemblée et lève la séance à 12H00.

SÉANCE ORDINAIRE DU 22 FEVRIER 2018 À 8H00

Les membres présents à la 1ère séance du 21 février sont aussi présents à la 2ème du 22 février.

6. DEBRIEFING DE LA REUNION PUBLIQUE A HANAVAVE ET PREPARATION DE LA REUNION PUBLIQUE A OMOA

Le cadre de la réunion a été posé par M. BARSINAS, président de la CODIM. Tous les délégués présents à Fatu Hiva et les invités au conseil communautaire ont participé à la réunion publique de Hanavave. Les maires ont montré leur unité et l'image de la CODIM a été positive. Mme. Justine avait souhaité parler d'autres sujets montrant ainsi à la CODIM de communiquer plus avec la population.

Bien que l'ordre du jour de la réunion publique à Hanavave portait sur le projet de pêche Hiva Toa,

M. BARSINAS

DECIDE qu'à la réunion publique à Omoa, il présentera brièvement toutes les actions qu'a mené la CODIM depuis sa création.

A l'issue du débriefing, MM. OHU, KAUTAI et TEHAAMOANA souhaitent débattre sur la pêche aux langoustes et les poissons de haut fonds. Ils ont constaté que beaucoup de langoustes étaient destinés à la vente sur Tahiti et non locale aux Marquises. Ces élus souhaitent ouvrir la pêche aux langoustes qu'en période de fête (décembre et juillet) et suggèrent même de fermer cette pêche pendant 2 à 3 ans. Quant aux poissons de haut-fonds, sur témoignages des pêcheurs sur thoniers eux-même, ces derniers pêchent ces poissons de haut-fonds et les revendent à Tahiti. Pourtant ils ne doivent pêcher que des thons.

**Le Conseil Communautaire,
à l'unanimité des membres présents et représentés,**

APPROUVE l'ordre du jour et le format de la réunion publique à Omoa.

ECRIRA au ministre des ressources primaires pour le sensibiliser sur les problèmes évoqués ci-dessus

7. RAPPORT DES ACTIONS DE LA CODIM SUITE AUX OBSERVATIONS DE LA CTC

La CTC a examiné les comptes et la gestion de la CODIM le 5 février 2016 et a remis un rapport d'observations définitives le 23 novembre 2016. La CODIM a communiqué les résultats de ce rapport à l'assemblée délibérante le 24 février 2017. La CODIM est tenu de présenter à cette même assemblée, les actions entreprises suites à ces observations, au plus tard le 24 février 2018. Ce rapport est présenté par Mme. KUCHINKE.

Après présentation du rapport,

M. KAIHA souhaite rajouter à ce rapport que le Pays aurait du transférer des compétences à la CODIM pour créer une communauté de communes. Au bout de 2 ans, il n'y a toujours pas eu de transfert de compétences de la part du Pays.

M. KAUTAI souhaite rajouter à ce rapport les propos de la Ministre des outre-mer concernant l'hypocrisie de l'État qui crée une communauté de communes mais qui n'a pas des compétences d'actions.

M. HUMBERT précise que le transfert de compétence est un transfert de moyen par la commission de transfert de charges qui étudie les moyens des dernières années. Profitant de ce temps de parole, M. HUMBERT annonce que 2 inspecteurs de l'administration viendront aux Marquises du 9 au 16 mars pour rencontrer les élus dans le cadre des assises des outre-mer.

Après clôture du débat,

**Le Conseil Communautaire,
à l'unanimité des membres présents et représentés,**

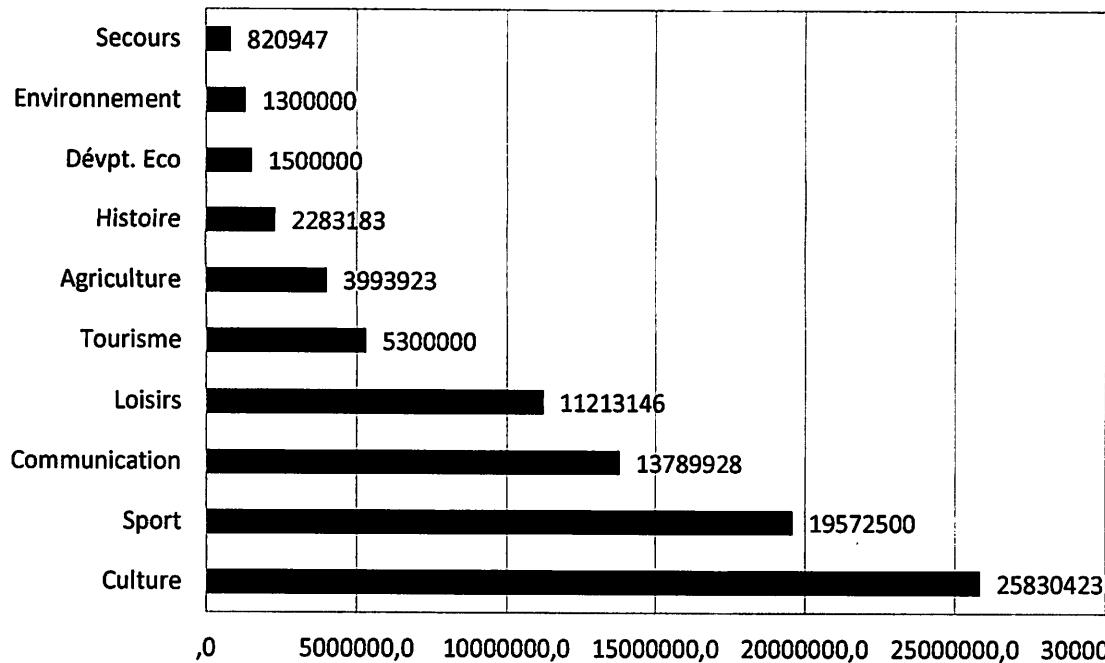
DECIDE d'écrire à la Ministre des outre-mer pour lui demander une audience dans les 2 premières semaines de juin. L'objectif de ce déplacement est de négocier un nouveau statut des Marquises.

8. ETUDE ET AVIS DES DEMANDES DE SUBVENTIONS

Mme KUCHINKE présente un rapport sur les subventions attribuées depuis la création de la CODIM.

De 2011 à 2017, 68,4 MCFP de subvention ont été attribuées. En 2018, des associations demandent 17,5 MCFP à la CODIM pour financer leurs projets, représentant une augmentation de 5 % par rapport à 2017. Le montant moyen demandé en 2018 est de 2,2 MCFP, représentant une augmentation de 2 % par rapport à 2017.

En prenant en compte les demandes de subventions qui devront être délibérées pendant cette séance, les montants attribués varient par secteur en donnant le graphique suivant. En haut de l'échelle, la culture prime avec 25,8 MCFP (festival des arts, etc), le sport seconde avec 19,6 MCFP (jeux, etc) et la communication clôture le top 3 (Radio Marquises).



Les études sur le développement économique et l'aménagement du territoire sont les 2 compétences obligatoires de la CODIM mais peu de projets dans ces secteurs d'activités sont subventionnés par défaut de demandes.

Après exposé d'un rapport synthétique des subventions attribuées depuis 2011, Mme. ATA présente un tableau des demandes de subvention à délibérer durant cette séance.

N°	Date de réception	Nom de l'association ou organisme de droit privé	Titre du projet	Montant total de l'opération (CFP)	Montant sollicité (CFP)	Taux sollicité (%)	Avis du conseil communautaire
1	06/11/2017	EO HIMENE	3ème édition du festival de la musique 2018 à Taiohae	23 084 340	2 000 000	9	2 000 000
2	08/11/2017	ADIE	Développement et création d'entreprises aux Marquises	11 306 214	1 500 000	13	1 500 000
3	08/12/2017	COLLEGE TE TAU VAE IA	Projet Heiva Taurea – déplacement à Tahiti	1 676 300	245 000	15	245 000
4	22/01/2018	COMITE SPORT UAPOU	Mini Jeux Marquises Nord	8 700 000	3 000 000	34	3 000 000
5	08/02/2018	COMITE TOURISME MAVE MAI UAPOU	Promotion destination Marquises au salon de Paris	15 554 000	3 500 000	23	2 500 000
6	16/02/2018	KIE MEVAHA	Promotion culturelle (cips et chants) TE TUAKA, TE TUANA	4 924 700	1 806 700	37	1 806 700
7	16/02/2018	CED NUKU HIVA	Investissement salle de tuerie porcs et volailles	30 225 058	2 993 923	10	2 993 923
8	17/02/2018	FTF	Promotion sportive du Football et futsal aux Marquises	6 100 000	2 500 000	41	0
Total				101 570 612	17 545 623		

Sous confirmation de M. FIDELE, la CODIM ne peut pas légalement subventionner une entreprise privée comme KIE MEVAHA pour le projet de promotion culturelle à travers des clips et chants.

Considérant

que le Comité des sports de UAPOU organisant des disciplines variées en plus du foot bal et du futsal,

**Le Conseil Communautaire,
après délibération
à l'unanimité des membres présents et représentés,**

DECIDE de subventionner le comité des sports de UAPOU au lieu de la FTF.

La matinée du 22 février prenant fin et l'ordre du jour n'étant pas épuisé, M. le Président invite l'assemblée délibérante à reprendre les travaux à 13:30.

9. VOTE DES DELIBERATIONS ET DU BUDGET 2018

Mme. ATA présente une analyse rétrospective des comptes de la CODIM des exercices 2014 à 2017.

M. BARSINAS présente ensuite le budget primitif de l'exercice 2018.

Après exposés de Mme. ATA et M. BARSINAS, l'assemblée délibérante passe au vote des délibérations :

- a) Délibération 1-2018 : Adoptant le budget primitif de la Communauté de Communes des îles Marquises, exercice 2018

M. BARSINAS ayant présenté le budget primitif pour l'exercice 2018 comme suit :

Total Dépenses		124 563 017 XPF
Dépenses de fonctionnement	Soixante-dix-sept millions deux cent quatre-vingt mille trois cent seize francs	77 280 316 XPF
Dépenses d'investissement	Quarante-sept millions deux cent quatre-vingt-deux mille sept cent un francs	47 282 701 XPF
Total Recettes		124 563 017 XPF
Recettes de fonctionnement	Soixante-dix-sept millions deux cent quatre-vingt mille trois cent seize francs	77 280 316 XPF
Recettes d'investissement	Quarante-sept millions deux cent quatre-vingt-deux mille sept cent un francs	47 282 701 XPF

**Le Conseil Communautaire,
après délibération
à l'unanimité des membres présents et représentés,**

ADOPTE cette délibération enregistrée sous le n°01-2018.

b) Délibération 2-2018 : Adoptant la prise en charge par le budget de la CODIM, des frais relatifs au déplacement international de la délégation communautaire à Paris dans le courant du mois de juin 2018

M. BARSINAS rappelle l'assemblée délibérante que, lors de sa visite aux Marquises en janvier 2018, la Ministre des outre-mer, Mme. GIRARDIN a invité les maires des Marquises à la rencontrer à Paris, en juin après les élections territoriales. L'objectif de cette rencontre étant de trouver des accords comme les contrats de compétences afin que les Marquises puissent progresser dans leur plan d'action. Il ajoute que ce déplacement en France sera aussi l'occasion de sensibiliser les institutions françaises sur la nécessité d'avoir une navette de sauvetage en mer pour répondre aux besoins dans l'archipel.

- Considérant** que la CODIM est appelée à rencontrer Mme. la Ministre des outre-mer pour évoquer le nouveau cadre des compétences du statut de la CODIM en juin 2018
- Considérant** que les Marquises, avec ses spécificités doivent être accompagnées différemment et que le rôle de l'État est d'adapter le caractère législatif de l'intercommunalité, d'ouvrir la possibilité de collaboration plus soutenue entre le Pays et la CODIM
- Considérant** que c'est dans un accord transparent, dans la confiance, que l'on pourra avancer davantage sur un certain nombre de compétences et notamment les questions de développement économique

**Le Conseil Communautaire,
après délibération
à l'unanimité des membres présents et représentés,**

DECIDE de prendre en charge les frais de déplacement international de la délégation suivante :

- 6 délégués communautaires : M. BARSINAS, M. KAIHA, M. TEHAAMOANA, M. KAUTAI, M. TUIEINUI, M. OHU
- 1 personnel : Mme. KUCHINKE
- 1 juriste : M. FIDELE
- 1 représentant de la Fédération d'entraide Polynésienne du sauvetage en mer : Marc TARRATS

DECIDE de prendre en charge les frais de transport aller/retour avion entre l'île d'origine, Paris et tout autre transport confondu ainsi que les frais de logement durant leur séjour.

ADOPE cette délibération enregistrée sous le n°02-2018.

c) Délibération 3-2018 : Accordant une subvention à l'association « Comité Eo Himene » pour l'exercice 2018

- Considérant** que les actions menées par le comité « Eo Himene » contribuent à la renommée de l'archipel et qu'il convient de lui apporter une aide financière pour

sa troisième édition dans le cadre du festival de musiques actuelles des îles Marquises

**Le Conseil Communautaire,
après délibération
à l'unanimité des membres présents et représentés,**

DECIDE d'accorder une subvention d'un montant de 2 000 000 Francs (DEUX MILLIONS DE FRANCS CFP) au Comité « Eo Himene » pour la troisième édition du festival de musique des Marquises. Le comité Eo Himene devra fournir à la CODIM le bilan financier retraçant l'utilisation de la subvention.

ADOPTE cette délibération enregistrée sous le n°03-2018.

d) **Délibération 4-2018 : Accordant une subvention à l'association « ADIE » pour l'exercice 2018**

Considérant que l'ADIE vise à mener des actions qui entrent dans la compétence du développement économique de l'archipel, qu'il convient de financer dans sa première installation aux Marquises

**Le Conseil Communautaire,
après délibération
à l'unanimité des membres présents et représentés,**

DECIDE d'accorder une subvention d'un montant de 1 500 000 Francs (UN MILLION CINQ CENT MILLE FRANCS CFP) à l'association ADIE pour sa première action au développement et création d'entreprises dans l'archipel des Marquises. L'ADIE devra fournir à la CODIM un bilan financier retraçant l'utilisation de la subvention.

ADOPTE cette délibération enregistrée sous le n°04-2018.

e) **Délibération 5-2018 : Accordant une subvention au collège « Te Tau Vae la » pour l'exercice 2018**

Considérant que le projet HEIVA TAUREA consiste en des échanges et des partages culturels entre les jeunes marquisiens et tahitiens, qu'il s'inscrit dans la volonté de développement et de rayonnement de la culture au profit de jeunes marquisiens, qu'il y a lieu de financer une partie,

**Le Conseil Communautaire,
après délibération
à l'unanimité des membres présents et représentés,**

DECIDE d'accorder une subvention d'un montant de 245 000 Francs (DEUX CENT QUARANTE CINQ MILLE FRANCS CFP) au collège de Taiohae TE TAU VAE IA pour un déplacement à Tahiti dans le cadre du HEIVA TAUREA. Le collège TE TAU VAE IA devra fournir à la CODIM un bilan financier retraçant l'utilisation de la subvention.

ADOPTE cette délibération enregistrée sous le n°05-2018.

f) Délibération 6-2018 : Accordant une subvention au Comité des Sports de Ua Pou pour l'exercice 2018

Considérant que les actions menées par le comité du sport et de jeunesse de UAPOU contribuent à la renommée de notre archipel, et qu'il convient de lui apporter une aide financière pour sa deuxième édition dans le cadre du projet des mini jeux des Marquises Nord

**Le Conseil Communautaire,
après délibération
à l'unanimité des membres présents et représentés,**

DECIDE d'accorder une subvention d'un montant de 3 000 000 Francs (TROIS MILLIONS DE FRANCS CFP) au comité des sports et de jeunesse de UAPOU pour les mini-jeux des Marquises Nord. Conformément au montant de la subvention attribuée, une convention sera établie entre le comité du sport de UAPOU et la CODIM. Le comité du sport de UAPOU devra fournir à la CODIM un bilan financier retraçant l'utilisation de la subvention.

ADOPTE cette délibération enregistrée sous le n°06-2018.

g) Délibération 7-2018 : Accordant une subvention au Comité du Tourisme Mave mai de Ua Pou pour l'exercice 2018

Considérant que l'objectif du comité du tourisme Mave Mai est de promouvoir la destination Marquises, de se positionner sur le marché mondial du tourisme et de booster la fréquentation touristique de l'archipel,

Considérant que le projet entre dans les compétences de la CODIM, et qu'il convient de financer en partie

**Le Conseil Communautaire,
après délibération
à l'unanimité des membres présents et représentés,**

DECIDE d'accorder une subvention d'un montant de 2 500 000 Francs (DEUX MILLIONS CINQ CENT MILLE FRANCS CFP) au comité du tourisme MAVE MAI de UAPOU. Le comité du tourisme MAVE MAI de UAPOU devra fournir à la CODIM un bilan financier retraçant l'utilisation de la subvention.

ADOPTE cette délibération enregistrée sous le n°07-2018.

h) Délibération 8-2018 : Accordant une subvention au CED de Nuku Hiva pour l'exercice 2018

Le CED St Joseph a pour projet d'investir dans des salles de tuerie de porcs et de volailles pour son établissement dans l'agriculture. Le Ministère de l'agriculture s'est engagé à financer une partie des besoins. Le CED, n'ayant pas assez pour financer la totalité pour une telle opération, à titre exceptionnel, a sollicité la CODIM pour une participation à hauteur de 10 %.

Après exposé des motifs,

**Le Conseil Communautaire,
après délibération
à l'unanimité des membres présents et représentés,**

DECIDE d'accorder une subvention d'un montant de 2 993 923 Francs (DEUX MILLIONS NEUF CENT QUATRE VINGT TREIZE MILLE NEUF CENT VINGT TROIS FRANCS CFP) au CED St Joseph de Nuku Hiva. Conformément au montant de la subvention attribuée, une convention sera établie entre le CED St Joseph et la CODIM. Le CED St Joseph de Nuku Hiva devra fournir à la CODIM un bilan financier retraçant l'utilisation de la subvention.

ADOPTE cette délibération enregistrée sous le n°08-2018.

Monsieur le Président clôture les débats de la séance ordinaire du 22 février, remercie l'assemblée et lève la séance à 15H00.

Secrétaire de séance,



Tania BONNO

Le président,



Félix BARSINAS